

# Compte rendu de la séance du 10 septembre 2021

Présents : Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Absents ayant donné procuration : Nathalie RUCKEBUSCH donne procuration à Mickaël LEFEBVRE, Christophe FAUQUEMBERGUE donne procuration à Serge LAVOGEZ.

Secrétaire(s) de la séance: Marie-Josèphe GRESSIER.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter la question suivante à l'ordre du jour : "ajout de dépenses au listing FETES ET CEREMONIES".

## Ordre du jour:

- Mot de rentrée ;
- Fixation des tarifs des repas à la cantine scolaire du RPI ;
- Subventions aux associations ;
- Subvention au centre aéré ;
- DETR pour les travaux de voirie (Rue d'Allongeville) : plan de financement ;
- Etude de faisabilité pour les projets de réhabilitation de l'école communale, de la petite salle et de la programmation de l'implantation d'une école élémentaire sur le site en contigu à l'actuelle mairie ;
- Nom de rue à régulariser ;
- SIDEALF : approbation des rapports des services d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;
- Avis sur le retrait de communes adhérentes au SIDEN-SIAN ;
- Questions diverses.

## Délibérations du conseil:

### FIXATION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE-ANNEE 2021-2022

**(absences excusées de Mme Marion LAMBLLOT et de M. Miguel DURIEZ)**

Après discussion, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 voix contre de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 de la manière suivante :

REPAS ENFANT : 3.20 €                      REPAS ADULTE : 4 €

### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**(absence excusée de Mme Marion LAMBLLOT)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée les demandes de subventions reçues en mairie.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

- Comité des fêtes :	600 €
- Société de chasse les Capucins	300
- Association des Carabiniers :	200 €
- Anciens combattants :	100 €
- Cléty-loisirs :	300 €
- Amicale du 3ème Âge :	200 €
- Union Sportive Dohem Avroult Cléty :	500 €
- Clety's wood country :	300 €
- ASSAD :	250 €
- Centre aéré :	3 000 €

## PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DETR RUE D'ALLONGEVILLE (absence excusée de Mme Marion LAMBLLOT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention DETR a été déposé en Sous-Préfecture pour les travaux de réfection de voirie Rue d'Allongeville.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses H.T = 24 990 €  
Dépenses TTC = 29 988 €

Recettes = Subvention de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres = 5 173 € soit 17.25 %  
En attente de la DETR

Le solde sera payé sur les fonds propres de la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de financement.

## ETUDE DE FAISABILITE: PROJET DE REHABILITATION (absence excusée de Mme Marion LAMBLLOT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée leur projet de création d'équipements publics sur le territoire de la commune de Cléty.

Ce projet consiste en la planification des projets de réhabilitation de l'école communale et de l'espace nommé "la petite salle" et programmation de l'implantation d'une école élémentaire sur le site en contigu à l'actuelle mairie.

Pour ces réalisations, la municipalité a besoin de faire réaliser une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'architecte, Monsieur BAILLET.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## DENOMINATION D'UNE RUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle maison a été construite dans la Rue du Commissaire à Cléty. Cette rue n'est pas référencée comme une rue communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme et approuve cette nouvelle rue.

## SIDEALF : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE-ANNEE 2020

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au conseil municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

## RETRAIT DE LA COMMUNE DE LIEZ (AISNE) DU SIDEN-SIAN

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** accepte le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».

## RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY (AISNE) DU SIDEN-SIAN

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** accepte le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».

## RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS DU SIDEN-SIAN

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** accepte le retrait de la communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'Auxi-le-château" (Pas-de-Calais) " pour la compétence C3 "assainissement non collectif".

## RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE DU SIDEN-SIAN POUR MAING

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour le territoire de la commune de Maing (Nord) du SIDEN-SIAN pour la compétence C1 « *Eau potable* ».

## COMPLEMENT DE DEPENSES AU LISTING FETES ET CEREMONIE

Ajout de dépenses d'animations lors des fêtes du village.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des différents devis en vue de l'acquisition d'un nouveau columbarium.
- Reprise du marché le jeudi 16 septembre 2021 de 16h à 19h.

**SEANCE LEVEE A 20H40**

**Le Maire, Serge LAVOGEZ**

